

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

SAINT MARTIN LA PLAINE



2022 année canicule

Préambule

Les éléments chiffrés et argumentés, présentés dans ce document et au conseil municipal de février 2023 (Débat d'Orientation Budgétaire), sont des propositions qui seront soumises au débat et au vote des conseillers municipaux lors de la présentation du budget mars 2023.

Présentation générale du DOB

Objectifs du DOB :

- *Informé sur la situation financière*
- *Discuter des orientations budgétaires de la commune*

Le présent document (Rapport d'Orientation Budgétaire) est présenté conformément aux instructions décrites dans l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que :

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Le formalisme qui doit être retenu dans le cadre du débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'interrogations récurrentes, notamment en ce qui concerne la question du vote.

Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat. La délibération précise que son objet est la tenue du DOB sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix à l'occasion du vote, dans les conditions du droit commun.

Le rapport prévu à l'article L2312-1 comporte les informations suivantes :

Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Conformément au droit applicable les présents éléments, complétés par ceux présentés lors du débat d'orientation budgétaire, constitueront le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023..

Ce rapport sera porté à la connaissance du public de la manière suivante :

- *Sur le site internet de la commune*
- *Mis à disposition sous forme papier à l'accueil de la mairie pour Consultation.*

Sommaire

1 : Le contexte économique mondial

2 : Le contexte économique Français

3 : Le projet de loi de finances 2023

4 : Saint Etienne Métropole

5 : Rétrospective budgétaire de Saint Martin La Plaine 2022

6 : Les orientations de fonctionnement 2023

7 : Les orientations d'investissement 2023

8 : L'endettement de la commune

9 : Le personnel

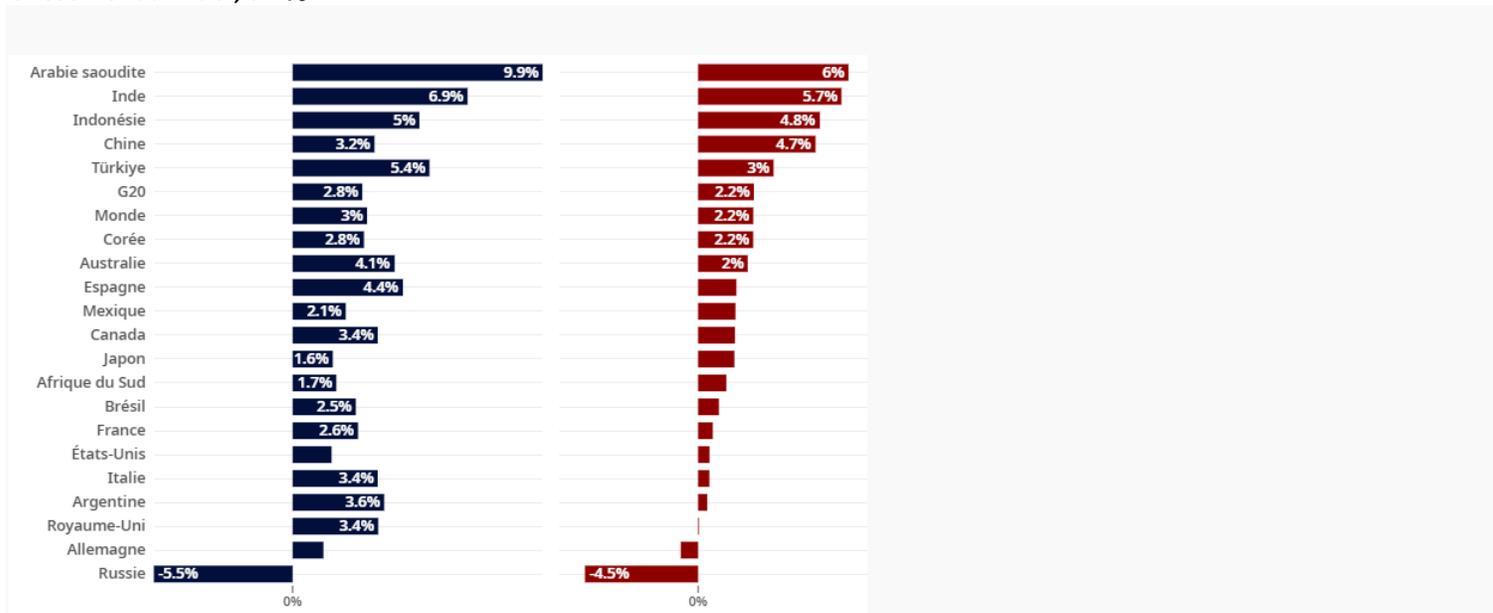
1 - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL (perspectives mondiales OCDE 2023)

Les Perspectives projettent une croissance mondiale modeste de 3 % cette année, avant un nouveau ralentissement à seulement 2.2 % en 2023. Il s'agit là d'un rythme de croissance économique bien inférieur à ce qui était projeté avant la guerre, et qui correspond à une perte de production mondiale représentant près de 2 800 milliards USD en 2023.

La guerre a eu pour effet de pousser encore à la hausse les prix de l'énergie, surtout en Europe, aggravant les tensions inflationnistes à un moment où le coût de la vie progressait déjà rapidement dans tous les pays du fait des conséquences persistantes de la pandémie de COVID-19. Dans de nombreux pays, les entreprises répercutent sur les prix l'augmentation des coûts de l'énergie, du transport et du travail, si bien que l'inflation atteint des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis les années 80, obligeant les banques centrales à resserrer les paramètres de leur politique monétaire plus rapidement qu'on ne l'escomptait.

Projections de croissance du PIB réel pour 2022 et 2023

Glissement annuel, en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2022

Du fait du double choc d'inflation et d'approvisionnement énergétique causé par la guerre, l'OCDE a été amenée à réviser à la baisse ses prévisions antérieures de croissance au niveau mondial.

La croissance annuelle du PIB devrait ainsi ralentir pour s'établir en 2023 aux alentours de ½ % aux États-Unis et de ¼ % dans la zone euro, avec des risques de recul plus sévère dans plusieurs économies européennes durant les mois d'hiver. En Chine aussi, la croissance a été affectée et devrait selon les projections se replier à 3.2 % en 2022. Si l'on excepte 2020 avec la pandémie, ce sera le taux de croissance le plus faible observé dans ce pays depuis les années 70.

Dans la plupart des pays du G20, l'inflation devrait refluer progressivement pendant toute l'année 2023, à mesure que le resserrement de la politique monétaire prendra effet et que la croissance mondiale va ralentir. L'inflation globale devrait s'atténuer, revenant de 8.2 % cette année à 6.6 % en 2023 dans les économies du G20, et reculer pour passer de 6.2 % cette année à 4 % en 2023 dans les économies avancées du G20.

« L'économie mondiale a perdu de son élan à la suite de la guerre d'agression non provoquée, injustifiable et illégale de la Russie contre l'Ukraine. La croissance du PIB est au point mort dans de nombreuses économies et les indicateurs économiques indiquent un ralentissement prolongé », a déclaré le Secrétaire général de l'OCDE, Mathias Cormann, lors d'une présentation des Perspectives. « Les pressions inflationnistes qui étaient déjà présentes lorsque l'économie mondiale est sortie de la pandémie ont été gravement aggravées par la guerre. Cela a encore entraîné la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires qui menacent désormais le niveau de vie des habitants du monde entier. »

L'OCDE souligne les incertitudes considérables qui entourent ces perspectives économiques, avec d'importants risques de divergence à la baisse par rapport aux projections. Parmi ces risques, on peut citer la poursuite des hausses des prix des denrées alimentaires et de l'énergie qui pourrait faire basculer nombre de personnes dans la pauvreté, ou encore l'éventualité de pénuries de gaz avec l'arrivée de l'hiver dans l'hémisphère nord. Il sera indispensable de réduire la consommation d'énergie et de diversifier les sources d'approvisionnement pour éviter des pénuries qui pourraient faire grimper les prix mondiaux de l'énergie, mettre à mal la confiance, avec un risque d'aggraver la situation financière et de nécessiter, pendant un temps, d'imposer aux entreprises une réduction de leur consommation de gaz.

Ces chocs pourraient avoir pour effet combiné de réduire la croissance de plus de 1/4 point de pourcentage dans les économies européennes en 2023 par rapport à la projection centrale retenue dans les Perspectives, et de pousser l'inflation de plus de 1/2 point de pourcentage. De nombreux pays pourraient ainsi tomber en récession sur l'ensemble de l'année 2023, et la croissance du PIB pourrait aussi en être affaiblie en 2024.

Parmi les autres risques majeurs figurent l'ajustement en cours du marché immobilier chinois qui, conjugués au niveau élevé de dette des entreprises chinoises ainsi qu'à la poursuite de la politique de zéro COVID menée par le pays, pourraient provoquer un ralentissement plus sévère que prévu dans la deuxième plus grande économie du monde. Ces risques viennent s'ajouter au coût prolongé des tensions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales ainsi qu'à l'éventualité de phénomènes de crise de la dette et de contagion financière dans de nombreuses économies émergentes ou à faible revenu.

Dans la plupart des grandes économies, un resserrement additionnel de la politique monétaire sera nécessaire pour garantir une réduction durable des tensions inflationnistes. Ces mesures devront être soigneusement calibrées compte tenu des incertitudes qui entourent le rythme auquel le relèvement des taux d'intérêt produira ses effets ainsi que les retombées de ce durcissement dans le reste du monde.

Des aides budgétaires peuvent contribuer à amortir l'impact des coûts élevés de l'énergie sur les ménages et les entreprises, mais elles devraient être concentrées sur les plus vulnérables et ne pas remettre en cause les incitations à réduire la consommation d'énergie.

Il faut absolument éviter que les mesures budgétaires destinées à préserver les niveaux de vie exercent un effet de relance durable dans un contexte d'inflation élevée. En règle générale, des transferts aux ménages sous condition de ressources remplissent cet objectif.

Gérer la crise énergétique nécessite de redoubler d'efforts pour garantir des sources d'approvisionnement diversifiées tout en veillant à ce que tous les secteurs de l'économie soient incités à réduire leur demande. Il est aussi urgent que les pouvoirs publics accélèrent les investissements dans la sécurité énergétique et investissent dans la transition verte.

2 – LE CONTEXTE ECONOMIQUE FRANÇAIS

Qu'est-ce que l'inflation ?

Selon l'Insee, l'inflation est la perte de pouvoir d'achat de la monnaie, qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. On ne peut donc pas qualifier d'inflation une hausse ponctuelle des prix.

Les causes de l'inflation :

Trois principales sources d'inflation sont identifiées :

- *l'inflation par la demande : si la demande augmente plus vite que l'offre de biens, les prix augmentent de par la rareté des produits. Le keynésianisme s'appuie sur cette source de croissance pour encourager l'offre*
- *l'inflation par les coûts : l'augmentation des frais auxquels doivent faire face les entreprises se répercute sur les prix des biens et services qui augmentent à leur tour. Il peut s'agir d'une augmentation, soit de produits importés, soit des coûts de production*
- *l'inflation par la monnaie: les tenants de la théorie monétaristes identifient la relation entre la masse monétaire en circulation et l'inflation. Plus la masse monétaire en circulation dans une économie est importante et plus les prix augmentent sous l'effet d'une dépréciation de la valeur de la monnaie.*

Les conséquences :

- *Souvent stigmatisée, l'inflation n'est pas toujours jugée néfaste par les économistes. Elle s'observe souvent dans les économies en développement, dans lesquelles la demande de biens croît plus vite que l'offre de par l'élévation du pouvoir d'achat. En outre, en allégeant le coût de la dette, elle encourage à emprunter ce qui peut stimuler durablement l'économie si l'emprunt sert à des fins d'investissement. et ainsi à investir*
- *L'inflation produit des effets sur le pouvoir d'achat des ménages. Si les prix augmentent plus vite que les salaires, cela entraîne une baisse de la quantité de biens et services qu'un ménage peut acheter*
- *L'inflation peut pénaliser la compétitivité d'une économie et le commerce extérieur (les produits importés peuvent devenir moins chers que les produits domestiques)*
- *L'inflation pénalise surtout l'épargne en entraînant une perte de valeur des sommes épargnées et en diminuant le taux de rendement.*

3 - LE PROJET DE LOI DES FINANCES 2023(extrait DGF loi de finance 2023)

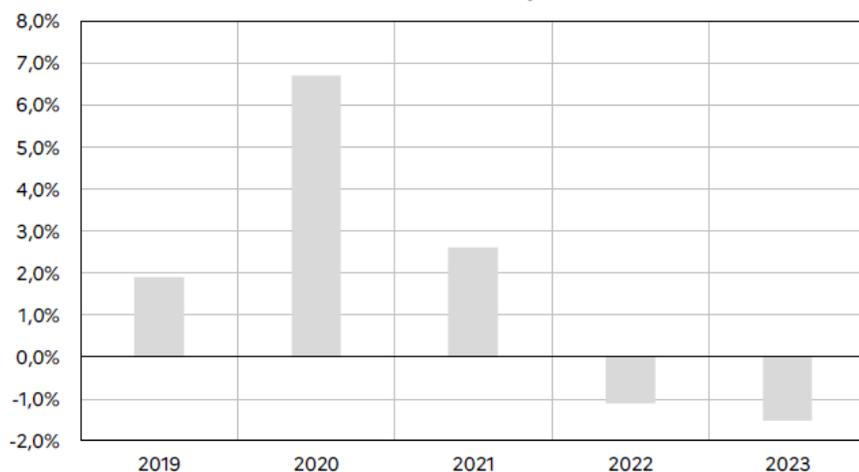
Un déficit public stabilisé.

Dans un contexte macro-économique et géopolitique qui demeure incertain et dont les effets pourraient se prolonger, l'objectif de solde public est maintenu à -5,0 % pour 2023.

Après avoir atteint un niveau inédit de 9,0 % du PIB en 2020 puis s'être réduit en 2021 (à 6,5 % du PIB), le déficit continue sa diminution avec une prévision à 5,0% en 2022 malgré l'impact des mesures d'ampleur prises face à la hausse des prix, grâce notamment à la poursuite du rebond de l'activité, avec une croissance réelle prévue (+2,7 %) deux fois plus importante que la croissance potentielle (+1,35 %), à la diminution par rapport à 2021 des mesures de soutien d'urgence sanitaire, et enfin à l'évolution spontanée des prélèvements obligatoires.

Bien qu'en recul par rapport au point haut de 2020 (60,7 % du PIB), la dépense publique s'est établie en 2021 à 58,4 % du PIB, compte tenu de la mobilisation toujours forte des finances publiques pour faire face à la crise sanitaire. Le ratio de dépense poursuit sa baisse en 2022 et en 2023, à 57,6 % du PIB et 56,6 % du PIB respectivement.

Croissance en volume de la dépense publique
(hors crédits d'impôts)



©Bercy PLF202

Le taux de prélèvements obligatoires amorcerait une nouvelle baisse à partir de 2023, passant de 45,2 % du PIB en 2022 à 44,7% en 2023, notamment grâce à la poursuite des mesures de baisse des impôts payés par les entreprises et les ménages.

Trajectoire des finances publiques					
En % PIB	2019	2020	2021	2022	2023
Solde public	-3,1	-9,0	-6,5	-5,0	-5,0
Croissance volume de la dépense publique hors CI (en %)	1,9	6,7	2,6	-1,1	-1,5
Taux de prélèvements obligatoires (nets des CI, y compris UE)	43,8	44,4	44,3	45,2	44,7
Ratio de dépense publique (hors CI)	53,8	60,7	58,4	57,6	56,6
Ratio de dette publique	97,4	115	112,8	111,5	111,2

Cette maîtrise des comptes s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle, matérialisée par le projet de loi de programmation des finances publiques pour la période 2023-2027. L'objectif est de ramener le déficit public sous la barre des 3% d'ici la fin du quinquennat.

Les prévisions macro-économiques de la France pour 2023.

En 2023, la croissance de l'activité devrait s'établir à +1,0 %. Elle serait freinée par la normalisation de la politique monétaire, un environnement international moins porteur et l'impact des prix toujours élevés de l'énergie.

L'inflation quant à elle diminuerait en 2023, à +4,2 % en moyenne annuelle. Elle serait encore élevée en glissement annuel au début 2023 et refluerait ensuite progressivement, pour atteindre un niveau proche de +3 % à la fin 2023.

Un solde budgétaire en amélioration.

Concernant les recettes de l'État, elles résisteraient et bénéficieraient du rebond de l'activité en 2022-2023. Elles seraient à nouveau en hausse de 5 milliards d'euros par rapport à 2022.

Cette augmentation tient à la hausse des recettes non fiscales qui s'amélioreraient de 5,8 milliards d'euros, essentiellement en raison du financement par l'Union européenne du Plan de relance. En revanche, les recettes fiscales nettes s'établiraient à 314,3 milliards d'euros, soit une légère diminution de - 0,8 milliards d'euros par rapport à 2022, principalement portée par la diminution de la TVA (- 4,7 milliards d'euros), et de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (-1,2 milliards d'euros), ainsi que par la baisse de l'impôt sur les sociétés (-3,7 milliards d'euros).

Sous ce double effet de ralentissement de la dépense et de dynamique des recettes, le solde budgétaire serait ainsi en amélioration de +14,1 milliards d'euros, à -158,5 milliards d'euros.

Comprendre le PLF

Chaque année, le projet de loi de finances propose l'ensemble des recettes et dépenses de l'État pour l'année suivante. Il détermine ainsi le budget, c'est à dire la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges selon un équilibre économique et financier déterminé.

Soutien de l'État aux collectivités locales : loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027

La LPFP pour les années 2023 à 2027 prévoit d'associer les collectivités locales à la maîtrise de la trajectoire des finances publiques. Afin d'associer les collectivités territoriales à la maîtrise des finances publiques, la LPFP reconduit l'objectif qui figurait dans la LPFP pour les années 2018 à 2022 d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de l'ensemble des collectivités. En raison du contexte marqué par la reprise de l'inflation, l'objectif de DRF sera désormais évolutif et correspondra à une limitation de la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités au niveau du taux d'inflation minoré de 0,5 point. La LPFP institue également un nouvel instrument permettant de garantir la contribution des collectivités territoriales à la maîtrise des finances publiques. À la différence des « contrats de Cahors », ce nouvel instrument se fonde sur la confiance et confie aux collectivités, organisées au sein de chacune des catégories (bloc communal, départements et régions), le soin d'établir les conditions d'atteinte de l'objectif global d'évolution des dépenses. En cas de dépassement de l'objectif de DRF par la catégorie dans son ensemble, une limitation à l'accès aux dotations de soutien à l'investissement de l'État ainsi qu'au futur fonds de transition écologique, prévu dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2023, pourra être décidée pour les collectivités ayant contribué au dépassement de l'objectif.

Ces collectivités seront alors, et ce jusqu'à la fin de la période de programmation, soumises à un accord de retour à la trajectoire, qui sera négocié au niveau local avec le représentant de l'État. Cet accord fixera un objectif individualisé d'évolution des DRF tenant compte de la situation de la collectivité. Si cet objectif est dépassé à nouveau, la collectivité pourra être soumise à une reprise correspondant à 75 % de l'écart constaté par rapport à l'objectif, voire à 100 % si la collectivité a refusé l'accord de retour à la trajectoire. Ce nouvel instrument concernera toutes les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au sein du budget principal sont supérieures à 40 M€.

La LPFP fixe également la trajectoire des concours financiers de l'État aux collectivités

La trajectoire des concours financiers de l'État aux collectivités locales sera fixée pour la période du budget quinquennal. Le périmètre des concours plafonnés comprendra les prélèvements sur recettes à l'exclusion du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), les crédits budgétaires de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » (RCT) ainsi que la fraction de TVA affectée aux régions en substitution de leur dotation globale de fonctionnement (DGF). Les régions bénéficient de l'intégralité de la dynamique de la fraction de TVA qui leur a été affectée.

Les concours financiers de l'État aux collectivités locales connaissent une nouvelle progression en 2023 de plus de 1 Md€. À périmètre constant, les concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales progressent, dans le PLF pour 2023, de + 1,1 Md€ par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2022 et de + 1,4 Md€ hors mesures de relance et mesures ponctuelles instituées en 2022. Le PLF 2023 porte notamment 430 M€ dédiés au dispositif de compensation des effets induits par l'inflation sur les dépenses de fonctionnement des collectivités au titre de l'exercice 2022.

La compensation intégrale, pérenne et dynamique aux collectivités locales de la suppression de la CVAE

Conformément aux engagements pris par le Président de la République, et dans l'objectif de soutien de l'activité économique et de reconquête industrielle, le PLF pour 2023 poursuit l'allègement des impôts de production initié en 2021, en prévoyant la suppression totale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). En cohérence avec les objectifs de maîtrise des finances publiques fixés pour les années 2022-2027, il propose de procéder à cette suppression en deux fois : en 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera diminuée de moitié avant une suppression totale en 2024. La perte de recettes induite par cette suppression sera compensée aux collectivités territoriales dès le 1er janvier 2023 par l'affectation d'une fraction de taxe sur la valeur ajoutée, égale à la moyenne de la CVAE perçue au titre des années 2020, 2021 et 2022. Par ailleurs, afin de maintenir l'incitation, pour les collectivités territoriales, à attirer de nouvelles activités économiques sur leur territoire, la dynamique annuelle de cette fraction de TVA sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires dont les modalités de répartition, tenant compte du dynamisme économique de leurs territoires respectifs, seront arrêtées à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales. Enfin, la perte de recettes découlant de la suppression des frais de gestion de CVAE bénéficiant aux régions sera compensée à ces collectivités par l'institution d'une dotation budgétaire dont le montant sera égal au montant des frais perçus par elles en 2022.

4 - Saint Etienne Métropole

Le pacte financier et la mise en œuvre du projet d'agglomération

Dans ce contexte, Saint-Etienne Métropole poursuit la mise en œuvre du programme d'investissement prévu au projet d'agglomération. Un nouveau Pacte financier de Saint-Etienne Métropole a été rédigé pour la mandature 2020-2026.

Ce pacte financier permet :

- 1. D'arbitrer la répartition des ressources entre communes et intercommunalité,*
- 2. De mettre en cohérence et en adéquation les projets et les moyens financiers des communes et de la Métropole,*
- 3. D'assurer un développement équilibré du territoire et comporte plusieurs dispositifs dont :*

LE CONTEXTE METROPOLITAIN DANS LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2023

Saint-Etienne Métropole doit poursuivre son projet de transformation du territoire métropolitain afin d'offrir la meilleure qualité de vie aux habitants tout en promouvant l'attractivité du territoire sans obérer son développement harmonieux et ceci dans un contexte inédit d'inflation.

Le pacte financier et fiscal adopté le 30 septembre 2021 par le conseil métropolitain prend en compte poursuit deux autres objectifs majeurs :

- Maintenir le niveau de solidarité financière de la métropole envers ses communes membres (dans le respect des nouvelles règles nationales de redistribution),*
- Trouver les moyens de réaliser le projet de transformation du territoire métropolitain tels que prévu dans le programme pluriannuel d'investissement (PPI) dont les principaux investissements se définissent en :*
- Une politique de transport et de mobilité ambitieuse, o une forte mobilisation sur la transformation des espaces urbains*
- Un renforcement de l'attractivité économique, o une métropole tournée vers l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, o un accompagnement de la transition écologique,*
- La mise en place d'équipements structurants, renforcés et complétés, une plus grande lisibilité touristique, une qualité des infrastructures renforcée,*
- L'amélioration des outils de communication, d'informatiques, de numérique.*
- Afin de garantir la fiabilité financière de ce PPI, il est nécessaire de trouver de nouvelles ressources complémentaires qui permettront à Saint-Etienne Métropole d'engager les politiques et actions répondant à la fois aux attentes du quotidien, à la qualité de vie, tout en préparant la métropole à relever les défis de demain. Le travail de mise en perspective entre politiques publiques à développer sur le mandat 2020-2026 et le pacte financier et fiscal a fait ressortir la nécessité de trouver des ressources complémentaires :*
- Pour maintenir le niveau de solidarité financière de la métropole envers ses communes,*
- Et financer le projet de transformation du territoire.*
- En parallèle, toutes les recherches de financements extérieurs seront mobilisées : la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) et l'ensemble des acteurs présents sur le territoire (Département, Agences de l'eau, DRAC, ADEME, CITEO...)*
- De plus, une gestion très rigoureuse et une maîtrise des dépenses de fonctionnement seront poursuivies dans ce contexte si particulier de l'année 2023.*

LA DOTATION COMMUNAUTAIRE (DSC)

LE FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) : 70% DU FPIC PERÇU PAR SEM REVERSE AUX COMMUNES :

En 2023, le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sera maintenu à son niveau de 2019, soit 1 milliard d'euros. Les modalités de répartition de ce fonds pourraient être changées en 2023 pour un montant plafonné à 1 Md€, ce qui modifierait les collectivités bénéficiaires. Dans l'attente de la notification du produit 2023 à l'ensemble intercommunal (Saint-Etienne métropole et les communes) et dans le cadre du pacte financier et fiscal (1/3 SEM et 2/3 aux communes), la part revenant à Saint-Etienne métropole est estimée à 3.8 M€ en 2023, en baisse par rapport à 2022.

LES FONDS DE CONCOURS ET LES ECM (ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES MULTILOCAUX) :

SEM peut intervenir dans les projets communaux en versant une subvention d'équipement.

1er volet - Plan de relance Métropolitain : Saint-Étienne Métropole déploie 70 millions d'euros pour soutenir ses communes membres. Depuis près d'un an, la crise sanitaire de la Covid-19 impacte, de manière considérable et inédite, la situation économique du pays. Dès le 17 juin dernier, afin de soutenir la reprise économique et de dynamiser les politiques prioritaires du territoire, Gaël Perdriau, maire de Saint-Étienne et président de Saint-Étienne Métropole, annonçait le déploiement d'un ambitieux plan de relance métropolitain de 320 millions d'euros. Afin d'accompagner ses communes membres dans la mise en œuvre et l'accélération des projets en cette période difficile, Saint-Étienne Métropole a décidé de débloquent une enveloppe de 70 millions d'euros. Cette première étape du plan de relance métropolitain sera conduite sur la période 2021-2023, elle permettra d'impliquer et de soutenir les communes dans la relance du territoire. Les autres volets du plan de relance métropolitain concernent la transition énergétique, la rénovation urbaine, l'enseignement supérieur et la recherche, l'innovation technologique, la cohésion sociale.

Concrètement, cette aide aux communes métropolitaines, d'un montant de 70 millions d'euros, se compose en 3 volets. Chaque commune membre de la métropole pourra solliciter, dans le cadre d'un projet d'équipement, le fonds de concours métropolitain doté d'un budget de 53 millions d'euros. La participation de Saint-Étienne Métropole pourra s'élever jusqu'à 3 millions d'euros par commune, mobilisable pour un maximum de 3 dossiers, avec des projets éligibles à compter du 1er janvier de cette année jusqu'au 31 décembre 2023.

La Métropole intervient également, en qualité de maître d'ouvrage, sur des projets communaux d'ECM.

Un budget principal de 335M€ de fonctionnement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

➤ *Un volume de recettes attendues en 2023 de l'ordre de 335 M€*

	<i>Prévu BP 2022</i>	<i>TENDANCES 2023</i>
RESSOURCES COURANTES DE GESTION	315M€	335 M€

□ *Une hausse de recettes estimée à 20 M€ (de BP à BP).*

LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES TENDANCES BP 2023

Le mécanisme de remboursement des frais de mutualisation par un prélèvement sur l'attribution de compensation des communes concernées explique la diminution des prévisions de -24.6 M€. Les prévisions budgétaires au titre des reversements aux communes sont, par conséquent :

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	: 65.5 M€
DOTATION DE SOLIDARITE	: 15.2 M€
REVERSEMENT DE FISCALITE SIPAB	: 0.2 M€
TOTAL	: 80.9 M€

Pour toutes informations complémentaires :

<https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/decouvrir-saint-etienne-metropole/son-budget>

**SOURCE :SEM BUDGET PRIMITIF 2023*

Qu'est-ce que l'inflation ?

Selon l'Insee, l'inflation est la perte de pouvoir d'achat de la monnaie, qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. On ne peut donc pas qualifier d'inflation une hausse ponctuelle des prix.

Les causes de l'inflation :

Trois principales sources d'inflation sont identifiées :

- L'inflation par la demande : si la demande augmente plus vite que l'offre de biens, les prix augmentent de par la rareté des produits. Le keynésianisme s'appuie sur cette source de croissance pour encourager l'offre*
- L'inflation par les coûts : l'augmentation des frais auxquels doivent faire face les entreprises se répercute sur les prix des biens et services qui augmentent à leur tour. Il peut s'agir d'une augmentation, soit de produits importés, soit des coûts de production*
- L'inflation par la monnaie: les tenants de la théorie monétaristes identifient la relation entre la masse monétaire en circulation et l'inflation. Plus la masse monétaire en circulation dans une économie est importante et plus les prix augmentent sous l'effet d'une dépréciation de la valeur de la monnaie.*

5. RETROSPECTIVE BUDGETAIRE ***Saint Martin La Plaine***

5.1 Recettes de fonctionnement

5.2 Fiscalité

5.3 Recettes des services

5.4 Dépenses de fonctionnement

5.5 Recettes d'investissement

5.6 Affectation de résultat

5.7 Résultat de fonctionnement reporté

Saint Martin La Plaine

Nombre d'habitants 2019 : 3838

Evolution de la population : 2012 à 2019 plus 10%

Recensement effectué en 2022 en attente de chiffres : 3859

Population quelques statistiques :

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	1 956	2 311	2 430	3 168	3 424	3 638	3 759	3 815
Densité moyenne (hab/km²)	201,6	238,2	250,5	326,6	353,0	375,1	387,5	393,3

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2019	%	2008	2013	2019
Ensemble	1 383	100,0	1 468	100,0	1 520	100,0	3 650	3 738	3 838
Ménages d'une personne	286	20,7	323	22,0	325	21,4	286	323	325
Hommes seuls	145	10,5	140	9,6	149	9,8	145	140	149
Femmes seules	141	10,2	183	12,5	176	11,6	141	183	176
Autres ménages sans famille	8	0,6	12	0,9	26	1,7	20	25	62
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	1 089	78,8	1 133	77,1	1 169	76,9	3 344	3 390	3 451
Un couple sans enfant	403	29,1	503	34,3	508	33,4	805	1 030	1 031
Un couple avec enfant(s)	597	43,1	568	38,7	563	37,0	2 300	2 189	2 162
Une famille monoparentale	90	6,5	61	4,2	98	6,5	239	171	258

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

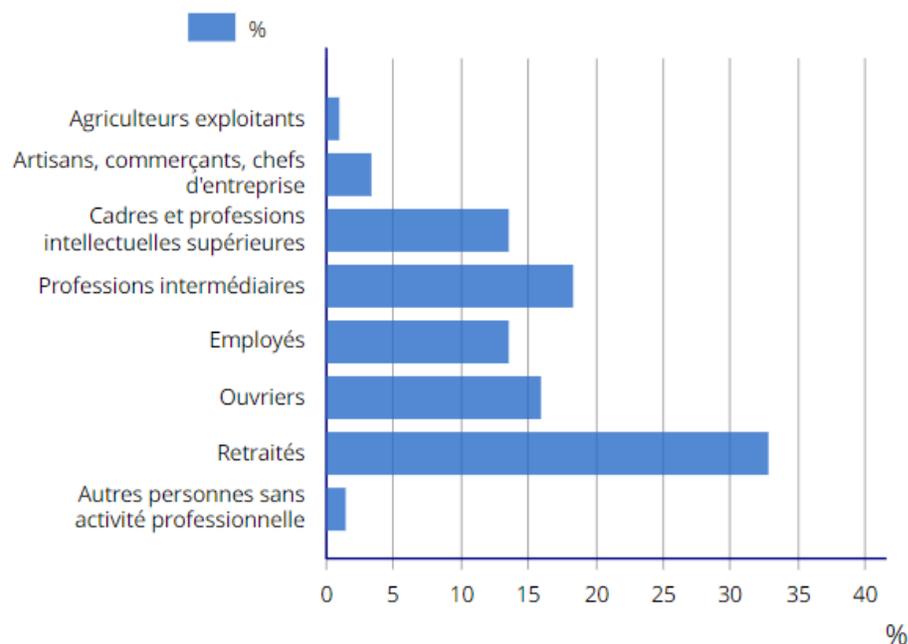
POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	2 851	100,0	2 943	100,0	3 192	100,0
Agriculteurs exploitants	24	0,9	0	0,0	20	0,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	81	2,8	117	4,0	92	2,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	259	9,1	260	8,8	358	11,2
Professions intermédiaires	585	20,5	676	23,0	498	15,6
Employés	481	16,9	499	17,0	527	16,5
Ouvriers	395	13,9	366	12,4	416	13,0
Retraités	625	21,9	659	22,4	865	27,1
Autres personnes sans activité professionnelle	400	14,0	366	12,4	416	13,0

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2019

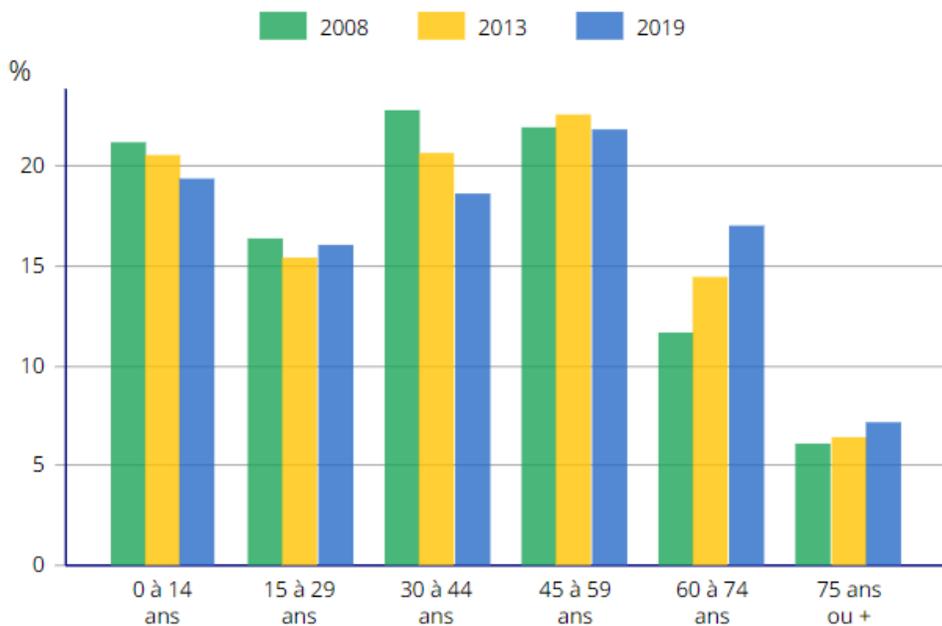
FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2019



Source : Insee, RP2019 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2022.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Rétrospective budgétaire - Saint Martin La Plaine

Repères budgétaires :

L'état de la santé budgétaire de la commune constitue un élément essentiel avant de se projeter sur l'élaboration du budget de l'année à venir. En effet, la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées, qu'elles soient positives ou négatives.

5.1 Recettes de fonctionnement Dotations, Attribution :

Les dotations de l'état :

- 1 : DGF Dotation Globale de Fonctionnement
- 2 : DP Dotation de Péréquation
- 3 : DSR Dotation de Solidarité Rurale

La DGF représente 76% de la dotation de l'état, choix politique de l'état, inscrit dans la loi de finance 2023 et en fonction du nombre d'habitants dans la commune.

Le montant de la DGF est en baisse depuis 2013, puis stable pendant 3 ans, en augmentation depuis l'année 2021 et se confirme en 2023.

Dotation de l'Etat

DOTATIONS	2020	2021	2022
Dotation Globale de Fonctionnement	298 799 €	295 541 €	294 395 €
Dotation de Solidarité Rurale	63 374 €	65 002 €	66 865 €
Dotation de Péréquation	33 424 €	39 193 €	45 205 €
TOTAL	395 597€	399 736 €	406 465 €
VARIATIONS		+ 1,05%	+1,68%

Les dotations de l'état après des baisses importantes dans les années précédentes, puis une période de stabilité, augmentent de 1,68% en 2022

Il est à noter que l'augmentation des dotations de l'état est très inférieure à l'inflation ce qui signifie, au final, une perte de ressources pour la commune.

Attribution et dotation de Saint Etienne métropole

<i>ANNEE</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
<i>73211 Attribution de compensation SEM (compétences)</i>	<i>586 491 €</i>	<i>586 814 €</i>
<i>73212 Dotation de solidarité SEM</i>	<i>127 244 €</i>	<i>127 244 €</i>
<i>73223 Fonds de péréquation & recettes fiscales (CFE, FB, CVAE)</i> <i>CFE : Cotisation Foncière des Entreprises / FB : Foncier Bâti</i> <i>CVAE : Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises</i>	<i>88 503 €</i>	<i>91 625 €</i>
<i>73211+73212+73223</i> <i>Dotation de SEM en augmentation cette année !</i> <i>(Depuis 2014 = 826 844 €)2021 :802 243 €</i>	<i>802 243 €</i>	<i>805 683 €</i> <i>0,42%</i>

Le fond de péréquation recettes fiscales de Saint Etienne métropole augmente de 3 122 € pour l'année 2022 grâce aux taxes payées par les entreprises seule augmentation, nous notons une stabilité des dotations pour l'année 2022 malgré l'inflation.

5.2 Fiscalité

Les taxes : d'habitation, foncières sur le bâti et le non bâti

<i>Année</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>
<i>Recettes</i>	<i>1 249 768 €</i>	<i>1 282 216 €</i>	<i>1 331 373 €</i>	<i>1 367 212 €</i>	<i>1 595 814 €</i>	<i>?</i>
<i>Evolution</i>	<i>1%</i>	<i>1%</i>	<i>0%</i>	<i>1%</i>	<i>1%</i>	<i>?</i>

Depuis 2021 s'est additionnée une partie de la part du département qui ne figure plus dans la fiscalité communale.

L'évolution des taxes foncières sera débattue et votée en conseil municipal sur proposition du bureau municipal.

Taxe additionnelle des droits de mutation

TAXE	2021	2022
<i>Taxe additionnelle de mutation (taxe sur vente immobilière)</i>	44 538 €	50 234 €

5.3 Recettes des services, CAF, conseil départemental →MJC

RECETTES	2021	2022
<i>70 Produits de services</i>	290 284 €	299 547 €
<i>7478 + 7488 Autres organismes</i>	243 879 €	265 668 €
<i>7473 Subvention départementale</i>	21 200 €	21 600 €

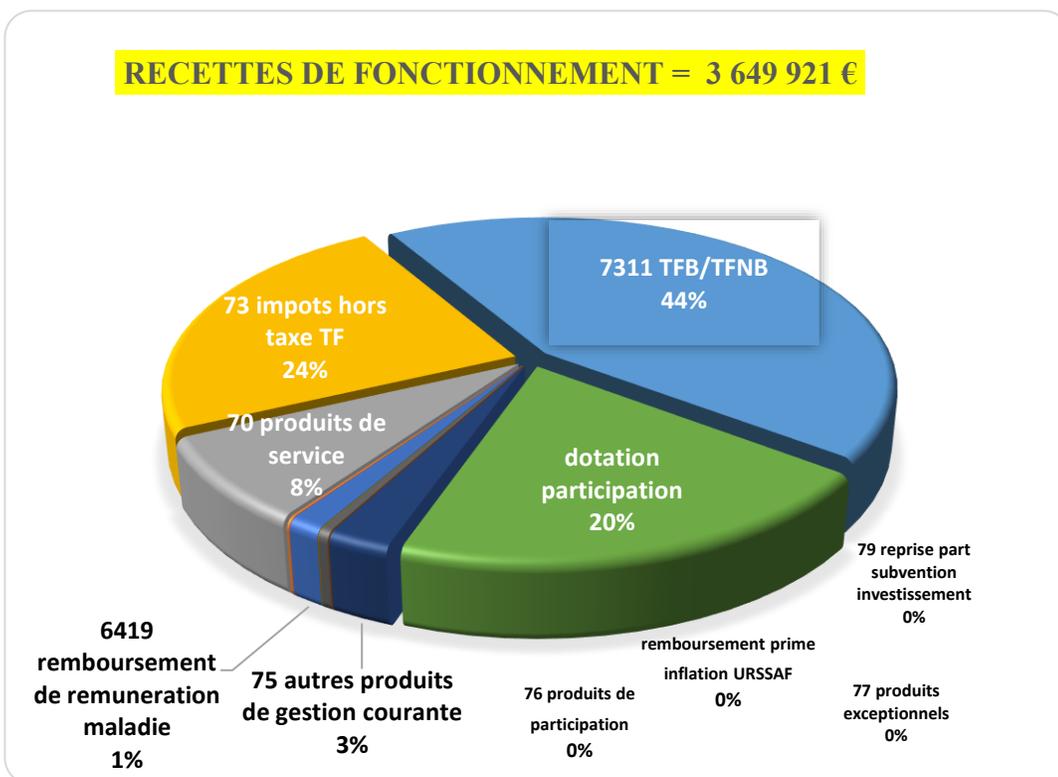
<i>70 produits de services :</i> <i>7066 : crèche, portage repas</i> <i>7067 : restaurant scolaire, périscolaire</i> <i>7038 : location du clocher de l'église SFR</i> <i>7062 : bibliothèque</i>	<i>7488+7478 Autres organismes :</i> <i>Contribution de la CAF pour crèche et périscolaire : CEJ</i> <i>CEJ : Contrat enfance et jeunesse</i>	<i>7473 Subvention départementale</i> <i>Aide au financement de l'emploi de la MJC</i> <i>Aide en baisse depuis 2021</i>
---	---	--

Bilan des recettes de fonctionnement

Répartition des recettes de fonctionnement

RECETTES	2021	2022
<i>6419 remboursements rémunération de personnel</i>	98 945 €	49 536 €
<i>6459 remboursement prime inflation par URSSAF</i>		4 100 €
<i>70 produits des services du domaine et ventes diverses</i>	290 284 €	299 521 €
<i>73 impôts taxes hors TFB e tNB</i>	848 614 €	859 261 €
<i>7311 TH, TFB, TFNB</i>	1 367 212 €	1 595 814 €
<i>74 dotations et participations</i>	691 324 €	734 096 €
<i>75 autres produits de gestion courante</i>	92 279 €	91 352 €
<i>76 produits de participation</i>		6 €
<i>77 produits exceptionnels</i>	135 514 €	14 632 €
<i>042 reprise part subvention investissement</i>	566 €	1 600 €
TOTAL	3 524 738 €	3 649 921 €
<i>002 report du résultat de l'année -1</i>	206 090 €	0 €
TOTAL	3 730 828 €	3 649 921 €

Recettes de fonctionnement	Montant
6419 remboursement de rémunération maladie	49 536 €
6459 remboursement prime inflation URSSAF	4 100 €
70 produits de service	299 251 €
73 impôts hors taxe TF	859 261 €
7311 TFB/TFNB	1 595 814 €
74 dotation participation	734 096 €
75 autres produits de gestion courante	91 352 €
76 produits de participation	6 €
77 produits exceptionnels	14 632 €
79 reprise part subvention investissement	1 600 €



EN CONCLUSION

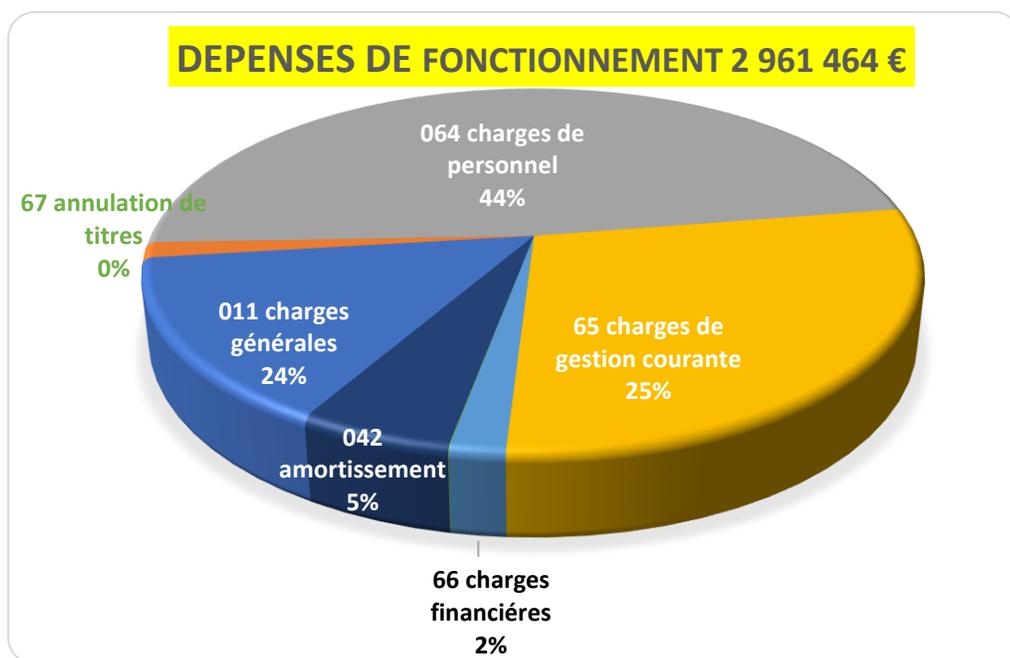
- *Les recettes de fonctionnement 2022 diminuent de 80 907€ à noter un report de fonctionnement de l'année n-1 = 0 donnant un résultat de l'exercice en diminution en 2022*
- *Dotations de l'ETAT (+6 729 €) et SEM (+3 440 €) : supérieures aux prévisions budgétaires 2021.*
- *La recette des produits et services : 299 521 € augmentation de 9 237 €.*
- *Fiscalités directes en augmentation de 35 839 € (augmentation des bases et des taxes et une partie de la part du département reversée aux communes suite à la réforme de la taxe d'habitation*

5.4 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022
<i>011 CHARGES GENERALES</i>	591 901 €	580 101 €	707 505 €
<i>012 CHARGES DE PERSONNEL</i>	1 180 600 €	1 301 795 €	1 306 489 €
<i>65 CHARGES DE GESTION COURANTE</i>	753 400 €	784 526 €	752 358 €
<i>66 CHARGES FINANCIERES</i>	56 471 €	48 081 €	51 369 €
<i>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	2326 €	1 396 €	905 €
<i>6811+6815 AMORTISSEMENT ET PROVISION</i>	102 319 €	254 933 €	142 834 €
TOTAL	2 687 017 €	2 970 832 €	2 961 464 €
VARIATION / AN - 1	+0,11 %	+10 %	- 0,3 %

Les sommes ne tiennent pas compte des centimes par contre le montant total les prend en compte (petite différence relative aux centimes).

Dépenses de fonctionnement	Montant
011 charges générales	707 505 €
012 charges de personnel	1 306 489 €
65 charges de gestion courante	752 358 €
66 charges financières	51 369 €
67 annulation de titres	905 €
042 amortissement	142 834 €



Dépenses de fonctionnement en 2022

- Diminution des dépenses de fonctionnement de **9368 €**

Chapitre 011 : **707 505 €**

6042 : Achat de prestation de services ;

60631 : Produits d'entretien

60623 : Alimentation

6068 : Autre matière et fourniture

6156 : Maintenance

Chapitre 012 : **1 306 489 €**

Rémunération, charges sociales, formation du personnel, URSSAF....

Chapitre 65 : **752 358 €**

Indemnités des élus

Subventions aux associations

Contribution aux organismes (SIVOM)

Contributions obligatoires (OGEC)

Chapitre 66 : **51 369 €**

Intérêts des emprunts

Dépenses budgétisées, réalisées 2022, reste à réaliser en 2023

Commune de SAINT MARTIN LA PLAINE					
Budget commune					
RAR				2022	
sens	opération	budgétisé	réalisé	montant	compte
dépense	12-creche	31 300,00	12 864,69	8 000,00	21318
dépense	15-mairie	187200,00	26935,00	58000,00	21318
dépense	20-école élémentaire	11 000,00	3 721,57	5 300,00	21312
dépense	29-salle cantonière	64 550,00	6 734,64	5 500,00	21318
dépense	40-patrimoine	6 860,00	0,00	3 100,00	2113
dépense	41-aire de camping-car	120 000,00	113 172,99	2 500,00	2128
dépense	59- acquisitions foncières	3 525,00	0,00	600,00	2111
dépense	62-espaces publics	62 000,00	0,00	12 000,00	2152
dépense	63-éclairage public	70 000,00	0,00	2 300,00	21534
dépense	70-salle des fêtes	12 100,00	7 550,44	1 600,00	21318
dépense	71-lotissement beaulieu	22 000,00	0,00	22 000,00	2151
dépense	72- parc de la Ronze	10 500,00	0,00	10 500,00	2113
dépense	74-gymnase	2 700,00	1 896,48	270,00	2188
dépense	78-Pole enfance	41 000,00	27 834,00	13 100,00	2313
dépense	80-Tour de la Jalousie	25 000,00	6 811,20	18 000,00	2315
dépense	attribution compensation d'investissement	3 618,13	3 337,97	280,00	2046
TOTAL		673 353,13	210 858,98	163 050,00	
recette	12-crèche	28 400,00	0,00	28 400,00	1321
recette	41-aire de camping-car	10 000,00	0,00	10 000,00	1321
recette	62-espaces publics	12 000,00	3 928,00	7 850,00	1321
recette	71-lotissement beaulieu	8 922,00	0,00	8 920,00	1321
TOTAL		59 322,00	3 928,00	55 170,00	

5.5 Recettes d'investissement 2022

- ***FCTVA (fond de compensation de la TVA 16,404 %)***

En 2022, la commune a perçu 25 150 € (dépenses d'investissement des années précédentes)

Total des recettes d'investissement 2022 : 1 230 392 €

Un reste à réaliser 2022 de 55 170 €

5.5.1 Dépenses d'investissement 2022

Dépenses en reste à réaliser : 163 050 €

Dépenses réelles d'investissement 2022 : 633 712 €

.Travaux sur les bâtiments (écoles, mairie, voirie communale, projets)

. Aire de camping-car

5.6 Affectation de résultat 2022 > 2023

COMMUNE de SAINT MARTIN LA PLAINE				
Affectation du résultat de fonctionnement				
		Montants en €	Article	
A excédent ou déficit	2021	0,00	c/002 au budget	2022
B dépenses	2022	2 961 454,04		
C recettes	2022	3 649 921,63		
D résultat de l'exercice	2022	688 457,59		
E résultat cumulé de l'exercice	2022	688 457,59		
FONCTIONNEMENT:				
D= C-B E= D+A				
Investissement				
F excédent ou déficit	2021	- 46 228,00	c/001 au budget	2022
G dépenses	2022	633 712,90		
H recettes	2022	1 230 392,95		
I résultat de l'exercice	2022	596 680,05		
J résultat cumulé de l'exercice	2022	550 452,05	c/001 au budget	2023
K restes à réaliser en dépenses	2022	163 000,00	à reporter au budget	2023
L restes à réaliser en recettes	2022	55 170,00	à reporter au budget	2023
M solde des restes à réaliser	2022	- 107 880,00		
N Besoin de financement pour	2023	442 572,05	c/1068 au budget	2023
Résultat à reporter en 2023				
O résultat de fonctionnement en € à reporter en	2023	245 885,54	c/1068 au budget	2023

INVESTISSEMENT: **I= G-H** **J= F+I** **M= L-K** **N= J-M** RESULTAT A REPORTE EN 2023: **O= E-N**

Notre besoin de financement est de: 442 572 €

Notre résultat de fonctionnement à reporter est de: 245 885 €

5.7 Report Année +1

Résultats de fonctionnement reportés sur l'année +1 depuis 2018

<i>Fonctionnement</i>	<i>2019 → 2020</i>	<i>2020 → 2021</i>	<i>2021 → 2022</i>	BP >2022 > 2023
<i>Résultat reporté sur année + 1</i>	688 959 €	206 090 €	759 996 €	245 885 €

Ce résultat 2022 montre une baisse par rapport à l'année précédente, mais malgré la crise, le résultat de fonctionnement est positif pour l'année 2022→2023, mais aussi nous avons pas reporté le résultat de l'année précédente en fonctionnement.

Mais cette situation est normale car nos investissements ont été très modérés, un désendettement progressif, nos grands projets sont pour la plupart en situation d'étude ; en 2023 on devrait commencer à voir l'éclosion de certains projets plateforme multi-activités, pôle enfance etc.

2023

6. Les orientations 2023 en fonctionnement

6.1 Recettes de fonctionnement

6.2 Dépenses de fonctionnement

6.1 Recettes de fonctionnement 2023

Dotations de l'Etat

DOTATIONS	2020	2021	2022	2023 BP
Dotation Globale de Fonctionnement	298 788 €	295 541 €	294 395 €	300 000 €
Dotation de Solidarité Rurale	63 374 €	65 002 €	66 865 €	66 000 €
Dotation de Péréquation	33 424 €	39 193 €	45 205 €	45 000 €
TOTAL	395 586 €	399 736 €	406 465 €	411 000 €
VARIATIONS		0,36%	1,05%	1,1%

Dotation de l'Etat après des baisses importantes dans les années précédentes augmente dans des faibles proportions. Le choix de l'Etat est inscrit dans la loi de finance et établi en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Recettes de fiscalité

TAXE	2021	2022	BP 2023
Taxe foncière	1 367 212 €	1 595 814 €	1 600 000 €

Le réajustement communal reste à débattre avant le vote du budget, l'état pour sa part applique une majoration de 7,1% sur les bases en 2022.

SEM : taux stable pour 2023 de 2,6%

Attribution et dotation de Saint Etienne métropole

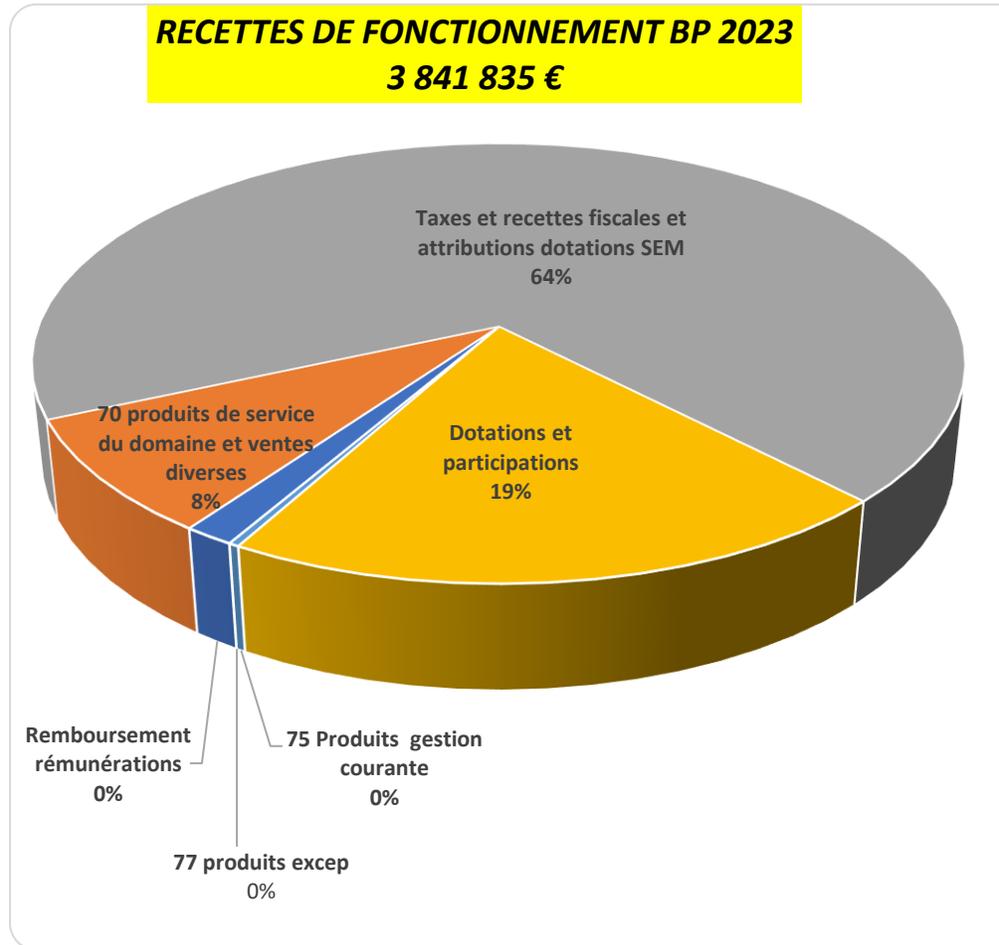
<i>ATTRIBUTION et DOTATION</i>	<i>2022</i>	<i>BP 2023</i>
<i>73211 Attribution de compensation SEM</i>	<i>586 491 €</i>	<i>586 500 €</i>
<i>73212 Dotation de solidarité SEM</i>	<i>127 244 €</i>	<i>127 200 €</i>
<i>73223 Fonds de péréquation & recettes fiscales (CFE, FB, CVAE) CFE : Cotisation Foncière des Entreprises / FB : Foncier Bâti / CVAE : Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises</i>	<i>91 625 €</i>	<i>91 500 €</i>
<i>73211+73212+73223 Dotation de SEM en augmentation 2015 (826 844 €) 2019 (713 402 €)</i>	<i>805 360 € 9,5%</i>	<i>805 200 € STABLE</i>

Recettes des services, CAF, Conseil Départemental → MJC

<i>RECETTES</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>BP 2023</i>
<i>70 Produits de services</i>	<i>290 284 €</i>	<i>299 547 €</i>	<i>320 550 €</i>
<i>7478 + 7488 Autres organismes</i>	<i>243 878 €</i>	<i>265 668 €</i>	<i>250 000 €</i>
<i>7473 Subvention départementale</i>	<i>20 200 €</i>	<i>21 600 €</i>	<i>20 000 €</i>
<i>70 Produits de services : 7066 : Crèche, portage repas 7067 : Restaurant scolaire, périscolaire 7038 : Location du clocher de l'église SFR 7062 : Bibliothèque</i>	<i>7488+7478 Autres organismes : Contribution de la CAF pour crèche et périscolaire CEJ : Contrat enfance et jeunesse. En 2023 le CEJ CAF) est remplacé par la CTG et le montant reversé à la MJC disparaît des recettes car la CAF adressera en direct la MJC.</i>		<i>7473 Subvention départementale Aide au financement de l'emploi de la MJC</i>

Recettes de fonctionnement 2023

Recettes de fonctionnement	Montant
6419 Remboursement de rémunérations	30 000 €
70 Produits de service du domaine et ventes diverses	320 550 €
73 Taxes et recettes fiscales et attributions dotations SEM	2 451 600 €
74 Dotations et participations	715 150 €
75 Produits gestion courante	73 000 €
77 Produits excep.	150 €



Recettes de fonctionnement total : 3 590 450 € + 245 885 € + 5500 € = 3 841 835 €

245 885 € Résultat de fonctionnement 2022 reporté.

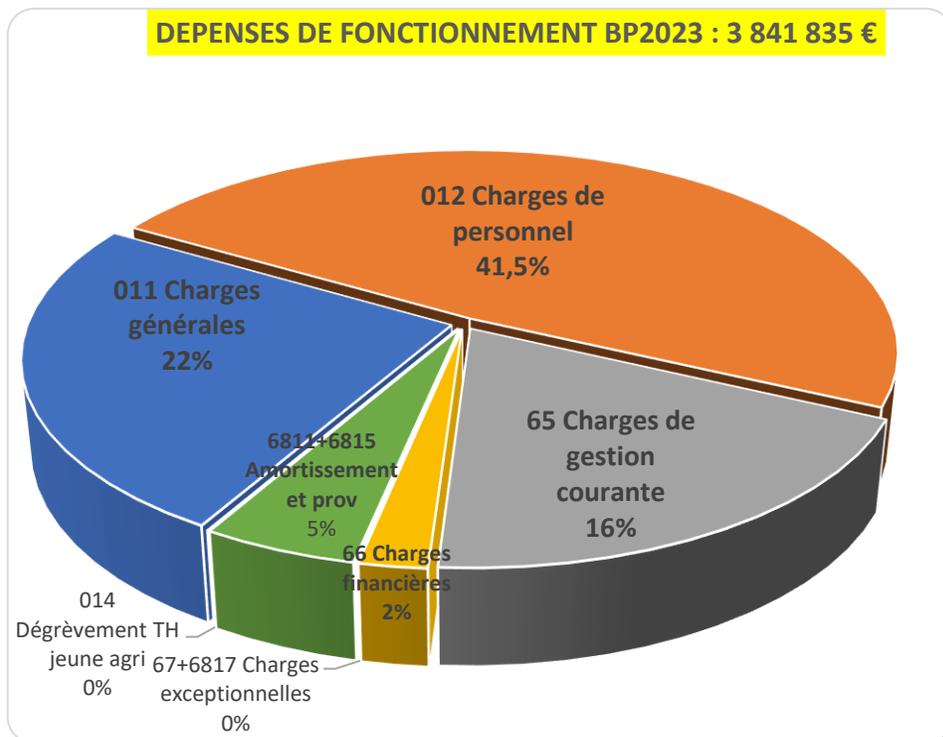
5 500 € Travaux en régie

6.2 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

<i>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	2020	2021	2022	BP 2023
<i>011 CHARGES GÉNÉRALES</i>	591901€	580 101 €	707 505 €	873 550 €
<i>012 CHARGES DE PERSONNEL</i>	1 180 600 €	1 301 795 €	1 306489 €	1 597 700 €
<i>65 CHARGES DE GESTION COURANTE</i>	753 400 €	784 526 €	752 358 €	605 950 €
<i>66 CHARGES FINANCIÈRES</i>	56 471 €	48 081 €	51 369 €	80 000 €
<i>67+ 6817 CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	2326 €	1 396 €	905 €	1 500 €
<i>6811+6815 AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</i>	102 319 €	254 933 €	140 834 €	160 000 €
<i>014 Dégrèvement TH jeune agri</i>				200 €
TOTAL	2 687 018 €	2 970 832 €	2 961 464 €	3 318 900 €
<i>Variation / an-1</i>	0,11%	10%	- 0,3%	11%

3 318 900 € auquel vont s'ajouter des dépenses imprévues et le virement de la section d'investissement 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montant
011 Charges générales	873 550 €
012 Charges de personnel	1 597 700 €
65 Charges de gestion courante	605 950 €
66 Charges financières	80 000 €
67+6817 Charges exceptionnelles	1 500 €
6811+6815 Amortissement et prov	160 000 €
014 Dégrèvement TH jeune agri	200 €



Total des dépenses de fonctionnement 3 841 835 € dont 22 935 € de dépenses imprévues et 500 000 € de virement de la section d'investissement

Les charges générales en 2023 (achat de prestations de service, achat d'alimentation crèche et périscolaire ...)

Dépenses : 3 841 835 €

Personnel : 1 597 700 € (2022 : 1 306 489 €)

- **Pour 2023 retour des employés du SIVOM (charges qui n'étaient pas répertoriées dans ce chapitre)**
- **Augmentation des charges et des rémunérations salariales.**

CCAS : 25 450 €

- **CCAS : maintien de la demande pour 2023 à 25 450 €**

Associations : 150 000 €

- **Subventions aux associations 22 350 €**
- **Convention de partenariat MJC (2022 : 123 509 €)**

Charges générales :

- **Service incendie (SDIS) 96 000 € plus 3630 €**
- **Prestations de services 170 000 € plus 29 985 €**
- **Augmentation du cout de l'énergie électricité et gaz prévision budgétaire 64 791€ soit une hausse de 45% (Réalisé 2022 : 145 209 € prévision 2023 : 210 000 €)**

Culture : 24 500 €

- . Saison artistique 17 000 €
- . Communication, frais divers 4 000 €
- . frais de réception saison culturelle : 2500 €

Animations : 7 500 €

- . Animations au sein du village

Carnaval 3000 €, marché des créateurs 1500 €, fête de la musique 1500 €, forum des associations 1500 €.

CME : 3 000 €

- . Liste des actions : achat de petit matériel : 400 €, fête et cérémonie : 2 000 €, transport : 600 €

Ecoles publiques : 12 064 €

- . Attribution au prorata du nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre de l'année 2022

Le tarif par élève en 2022 est proposé au même montant 2022 / 2023

DONNÉES	TARIF/ÉLÈVES	NOMBRE D'ÉLÈVES RENTRÉE 09/2021	MONTANT ATTRIBUÉ (CODE 6067)
Maternelle	43 €	88	3 784 €
Elémentaire	45 €	184	8 280 €
TOTAL		272	12 064 €

L'achat des fournitures scolaires est réalisé par les enseignants dans le cadre d'un marché public passé par la mairie.

Les effectifs 2022/2023 = moins 6 élèves par rapport à 2021/2022.

Jeunesse : 4 300 €

- . Information harcèlement : 2 500 €
- . Francas : 1800 €

Patrimoine : 2726 €

- . Adhésion SIARG GAFJ : 1 176 €, cartographie scan spéléo : 1500 €, cérémonie : 100 €

Année 2023			
NOMS ASSOCIATIONS	fonction.	except.	commentaire
A.P.E.L.	1 104,00 €	192,00 €	8,00€ par élève : 138 en 2022/2023 - pour rappel une subv.except versée en 2020 pour American Village de 360€ 30 enfants à 12€ - En 2023 46 enfants donc 16*12€= 192€ en plus
Amicale du personnel	6 390,00 €	- €	142€ / 45 agents adhérents EN 2023
Centre laïc	2 184,00 €	- €	8,00€/ par élève : 272 en 2022/2023 - pour rappel une subv. except versée en 2020 pour 2 classes transplantées de 564€
Chœur amourine	400,00 €	- €	
Club Loisirs Amitiés	400,00 €		
Comité de Jumelage	2 500,00 €		
Courir pour des pommes	250,00 €	- €	
FC St Joseph-St Martin	500,00 €	500,00 €	Subvention exceptionnelle pour le tournoi 2023
GAASM		1 500,00 €	
Hand vallées du Gier	1 100,00 €	- €	
Le Lopin des coccinelles	300,00 €		
Les Croqueurs de pommes du Jarez	180,00 €	- €	
Partage sans Frontières		150,00 €	Subvention exceptionnelle pour participation aus frais du régisseur
SMOB (basket)	1 100,00 €	- €	Pour rappel une Subv. except versée en 2020 de 300€ pour Tournoi de septembre 2022
Université pour tous	200,00 €		
Urbano Dance	400,00 €	- €	
SOUS-TOTAL	17 008,00 €	2 342,00 €	
Année 2023 - Recapitulatif subventions Associations			
Fonctionnement	17 008,00 €		
Exceptionnelle	2 342,00 €		
Provision	3 000,00 €		
TOTAL	22 350,00 €		

7. ORIENTATION DES INVESTISSEMENTS 2023

7.1 Dépenses d'investissement

7.2 Recettes d'investissement

7.1 Dépenses d'investissement

Opérations	RAR 2022	Dépenses 2023	RAR + Dépenses 2023	Objet 2023
12 - Crèche	8 000,00	3 020,00	11 020,00	
		70,00		*Thermomètre Flash
		1 500,00		* Ordinateur crèche
		250,00		* Ventilateurs
		1 200,00		* 3 Tabourets Repas
	8 000,00			*Changement de fenêtre et imprimante
13-Resto Scolaire	0,00	0,00	0,00	
14. Maison de la Forge	0,00	1 500,00	1 500,00	Voir ou a été payé la facture FORGE
		1 500,00		* Travaux d'électricité
15- Mairie	58 000,00	58 500,00	116 500,00	
	58 000,00		58 000,00	RAR : Aménagement accueil Informatique...
		40 500,00	40 500,00	Travaux accueil Bureau police, accueil, la Poste
		1 500,00	1 500,00	*Reprise sols de la mairie (couloir WC, extérieurs de l'étage) : Traitement de la mosaïque extérieure (Cf confirmation devis : 576,12 décapage sol ext. + séchage)
		15 000,00	15 000,00	* Appartement d'urgence (sols, salle de bain, wc, fenêtres)
		1 500,00	0,00	*Sphère Neptun Igensdorf
16- MJC	0,00	26 000,00	26 000,00	
		26 000,00		* Amélioration des performances énergétiques Salle des miroirs)
20- Ecole Elémentaire	5 300,00	2 390,00	7 690,00	
	5 300,00			* Etude Aménagement Cour (Dé imperméabilisation)
		600,00		* Aspirateur pro (ATSEM)
		300,00		* Réfrigérateur avec congélateur
		200,00		* 20 tapis pour les siestes MS ECOMA

		240,00		* Diable pour la manutention des charges lourdes (réception commandes, ramettes (...)) ECOLE Primaire
		350,00		* 2 Bancs scolaires(classse CP
		200,00		* Chaise de bureau adulte (Mme Trompier) ECOLE Primaire
		500,00		* 2 Bancs extérieurs fixés au sol
29- Salle Catonnière	5 500,00	39 200,00	49 200,00	
	5 500,00	36 000,00		*Renouvellement des fenêtres + portes (5500) + volets + roulants à la catonnière Portes *Pergolas marquise (1000) DEVIS reçus : - RAR Porte 5500 - Fenêtre + Volets roulants : 35 641,06
		2 200,00		*Défibrillateur
		1000,00		Eclairage ecurie
		3500,00		Portail/portes ecurie
		1 000,00		* Eclairage led + détecteur
40. Patrimoine	3 100,00	3 200,00	6 300,00	
		200,00	200,00	*Budget Patrimoine : Balisage sentiers de randonnée Pics Bois (Annulé par JL Dutarte pour 300 euros) *Labellisation du circuit de Beaulieu
		0,00	0,00	*Panneau indicateur (château de Pré Bayard, la Ronze, le Plantier et Maison de la Forge (Annulé par JL Dutarte)
	3 100,00		3 100,00	* Balisage sentiers de randonnée - Pic Bois
		2 000,00	2 000,00	*Provision pour constitution d'une réserve cadastrale par un géomètre
		1 000,00	1 000,00	*Provision aménagement autour du regard
41. Aire de camping-car	2 500,00	35 000,00	37 500,00	
		10 000,00	10 000,00	Ouverture de crédits (CM 15/12/2022)
		15 000,00	15 000,00	Bâchage du talus devis reçu : 14 625,60
			0,00	Clôture de l'aire (A Discuter)
	2 500,00		2 500,00	RAR : Bornage Cap Géomètre
		10 000,00	10 000,00	Raccordement fibre
52. Véhicules	0,00	0,00	4000,00	
				Rachat des véhicules au SIVOM

55. Travaux Aménagements de Voirie y compris chemins ruraux	0,00	35 500,00	35 500,00	
		15 500,00	15 500,00	Mur de soutènement "Le Pré galant"
		20 000,00	20 000,00	Entretien annuel des chemins ruraux : A définir
56. Matériel des services techniques	0,00	3 000,00	3 000,00	
		3 000,00	3 000,00	Fonction du retour des ST à SMLP - Selon partage SIVOM - Dotation matériel A définir
57. Loisirs Jeunes City Stade	0,00	48 000,00	48 000,00	
		43 000,00	43 000,00	*Aménagement terrain tennis
		5 000,00	5 000,00	* Enrobé vers le portique du city-parc
59. Acquisitions foncières	600,00	70 000,00	70 600,00	
		70 000,00		Ouverture de crédits (CM 15/12/2022) - Accès piéton DIA
	600,00			RAR : Délaié voirie Route de Ste Catherine
62. Espace Public	12 000,00	93 000,00	105 000,00	
		41 000,00	41 000,00	*Aire de jeux enfants (BP CME : 31 200,00)
		2 000,00	2 000,00	* Plantation de 4 arbres devant l'église et la Gare
		6 000,00	6 000,00	* 6 panneaux d'affichage (Cato, Camping-car, Gymnase, Ancienne Pharmacie...)
		2 000,00	2 000,00	* Portique (à côté de l'aire de camping-car)
		0,00	0,00	*Borne Tactile : A priori sera louée car logiciel, les bornes ne sont pas obligatoires
		35 000,00	35 000,00	*Panneaux lumineux (centre du village, Les Vernes)
	12 000,00		12 000,00	RAR : Etudes aménagement PI du 8 mai
		5 000,00	5 000,00	* Mobilier urbain (Bancs, signalétique en général (chemin piétonniers, impasse privée...))
		2 000,00	2 000,00	* Signalisation de zone industrielle (Voir Subv SEM)
63-Eclairage Public	2 300,00	38 500,00	40 800,00	
		29 997,50	29 997,50	*Autorisation programme
		8 502,50	8 502,50	*Ajout travaux EP suite réunion 23/01/2023

	2 300,00		2 300,00	RAR : Remise en service 2 mats ecl pub rue Petit Bois
65-Bibliothèque	0,00	1 200,00	1 200,00	
		1 200,00		*Ordinateur portable
66-Aménagement Bâtiment Service Techniques	0,00	40 000,00	40 000,00	
		40 000,00	40 000,00	* Enrobé CTM
68-La Transmilliere		200 000,00	200 000,00	
	80 000	200 000,00		Participation Cap Métropole (840 000)
69-Résidence intergénérationnelle	0,00	10 000,00	10 000,00	
		10 000,00		*AMO
70-Salle des fêtes - La Gare	1 600,00	22 980,00	24 580,00	
		5 000,00	15 000,00	*Vidéo projecteur mobile
		5 500,00	5 500,00	*Talus bache (dessous le théâtre de verdure)
		2 000,00	2 000,00	*Matériel divers (Câbles)
		180,00	180,00	*Tablette vidéoprojecteur
		300,00	300,00	*Four micro-onde
	1 600,00		1 600,00	*RAR : Routeur 4G Alarme
71-Lotissement industriel de Beaulieu	22 000,00	0,00	22 000,00	
	22 000,00		22 000,00	* RAR PUP (Projet Urbain Partenarial) M. Esposito
72-Parc de la Ronze	10 500,00	5 000,00	15 500,00	
		5 000,00	5 000,00	Mobilier urbain
	10 500,00		10 500,00	RAR : Gloriette
73- Plantier Périscolaire	0,00		0,00	
74-Gymnase	270,00	24 000,00	24 270,00	
		20 000,00	20 000,00	*Robot autolaveuse
		3 000,00	3 000,00	*Aménagement Atelier et rangement pour produits de stockage
	270,00		270,00	*Mini paniers basket
		10000,00	1 000,00	*Achat tables et chaises
76 - Plateforme Multi activités	0,00	200 000,0	200 000,00	
		200 000,00	200 000,0	* Création Halle couverte, WC, local boules et bar
78- Pôle Enfance	13 100,00	386 900,00	400 000,00	

	13 100,00		13 100,00	AMO
		100 000,00	100 000,00	Ouverture de crédit (CM 15/12/2022) - Travaux
		286 900,00	286 900,00	
80 -Tour de la Jalousie	18 000,00	400 000,00	418 000,00	
		400 000,00		Travaux de rénovation
	18 000,00			AMO Croisée d'Archi
54- Ancienne Mairie		2 000,00	2 000,00	
		2 000,00	2 000,00	*Eclairage avec Led + détecteur (escalier) dont travaux en régie (A VOIR)
82- Cour d'école			200 000,00	
			200 000,00	Végétalisation et restructuration de la cour d'école
TOTAL DEPENSES	163 050 €	1 957 390 €	2 120 440 €	Dépenses par opération(immobilisation corporelle)

Dépenses hors opération : 209 654 € (capital remboursé d'emprunts, dépenses imprévues ..)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 2 330 094 €

7.2 Recettes d'investissement

- . **550 452 € résultat du budget de fonctionnement de l'année 2022**
- . **545 900 € (Un pourcentage de certaines subventions versement début des travaux).**
Subventions d'Etat DETR, DSIL, du Département, de la Région et de l'Europe, Mécenés
- . **55 170 € reste à réaliser 2022**
- . **25 000 € FCTVA (16,004%)**
- . **50 000 € La taxe d'aménagement (taxe sur les constructions neuves)**
- . **442 572,05 € excédant capitalisé de fonctionnement 2022**
- . **161000 € Amortissement et produit de cession (vente de matériel)**
- . **500 000 € virement de la section de fonctionnement**

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR 2023 : 2 330 094 €

Les demandes de subvention sont systématiquement réalisées pour chaque projet d'investissement

8. Endettement de la commune en 2022

8.1 Endettement de la commune

8.2 Ratios budgétaires

8.1 L'endettement de la commune

L'Etat souhaite contrôler l'opportunité du recours à l'emprunt effectué par les collectivités locales de manière à ne pas laisser dériver son impact sur les dépenses de fonctionnement.

Les principes budgétaires sont donc depuis au nombre de 4 :

- Vote en équilibre de chaque section.
- Couverture du remboursement annuel des capitaux d'emprunt par les ressources propres.
- Estimation sincère des recettes et dépenses.
- Ratio de désendettement ou capacité de désendettement qui vise à dire en combien de temps une commune mettrait à rembourser toute sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute :

Ce ratio se mesure en année de la façon suivante =

Somme de l'encours de la dette au 31/12
Somme de l'Épargne brute

Avec :

- Seuil limite 10 ans
- Seuil critique 12 ans

Le ratio d'endettement de la commune =

$$\frac{\text{Encours de la dette au 31/12/2022 : } 1\,864\,380 \text{ €}}{\text{Epargne brute 2022 : } 596\,680 \text{ €}} = 3,12 \text{ années}$$

La capacité de désendettement de la commune est à un très bon niveau 3,12 ce qui démontre que :

- La commune investit à hauteur de ses capacités
- Elle recourt à l'emprunt de manière raisonnée grâce à une excellent CAF*
- Elle assure le long terme

Pas de nouveaux emprunts sont prévus en 2023.

Plusieurs emprunts arrivent à échéance dans l'année à venir.

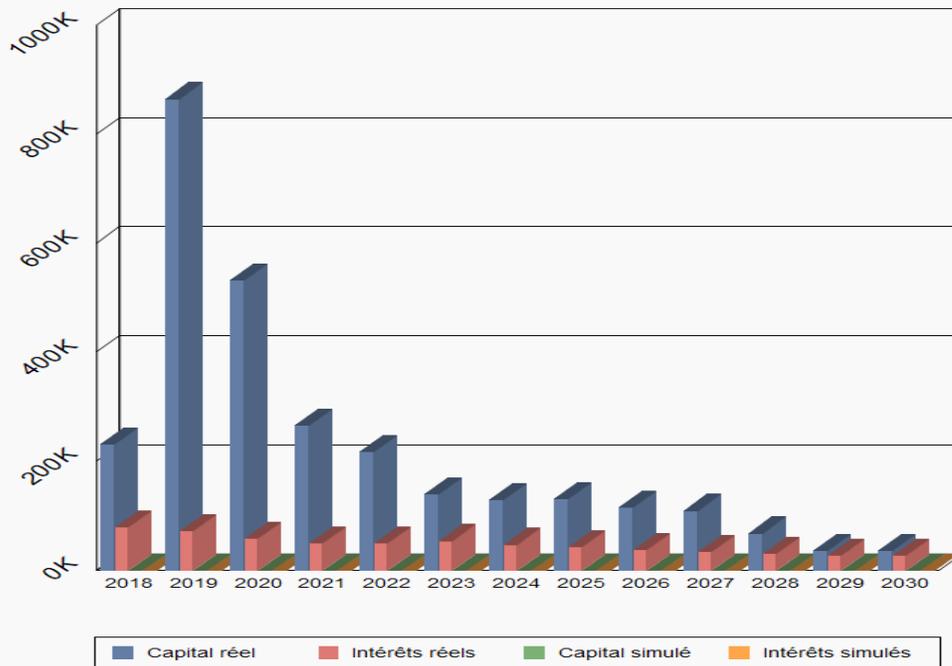
* Capacité d'autofinancement

Endettement pour SAINT MARTIN LA PLAINE

- **Capital restant dû pour l'année**

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2018	309 762,52 €	78 601,17 €	231 161,35 €	0,00 €	0,00 €	2 957 196,96 €
2019	937 654,34 €	72 398,63 €	864 455,71 €	800,00 €	0,00 €	2 726 035,61 €
2020	590 654,25 €	58 620,94 €	532 033,31 €	0,00 €	0,00 €	2 661 579,90 €
2021	314 550,76 €	49 384,80 €	265 165,96 €	0,00 €	0,00 €	2 129 546,59 €
2022	267 256,47 €	50 071,34 €	217 185,13 €	0,00 €	0,00 €	1 864 380,63 €
2023	193 366,91 €	53 754,11 €	139 612,80 €	0,00 €	0,00 €	1 647 195,50 €
2024	175 819,00 €	46 772,12 €	129 046,88 €	0,00 €	0,00 €	1 507 582,70 €
2025	172 678,86 €	42 166,91 €	130 511,95 €	0,00 €	0,00 €	1 378 535,82 €
2026	153 083,80 €	37 721,39 €	115 362,41 €	0,00 €	0,00 €	1 248 023,87 €
2027	143 052,53 €	33 635,79 €	109 416,74 €	0,00 €	0,00 €	1 132 661,46 €
2028	97 623,10 €	29 986,19 €	67 636,91 €	0,00 €	0,00 €	1 023 244,72 €
2029	63 289,65 €	27 631,88 €	35 657,77 €	0,00 €	0,00 €	955 607,81 €
2030	62 145,81 €	26 633,27 €	35 512,54 €	0,00 €	0,00 €	919 950,04 €

Diagramme de remboursement



8.2 Ratios budgétaires :

Saint Martin La Plaine et strate de 3000 à 5000 habitants pour 2022
Strate pour commune de 3000 à 5000 habitants pour 2020

	<i>SMPL 2022</i>	<i>STRATE 2020</i>
<i>Dépenses réelles de fonctionnement par habitant</i>	767€	878 €
<i>Produit des impositions directes en euros par habitant</i>	433 €	553 €
<i>Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant</i>	945 €	1111€
<i>Dépenses d'équipement brut en euros par habitant</i>	164 €	286 €
<i>COMMEncours de dette en euros par habitant</i>	483 €	884 €
<i>DGF par habitant</i>	105 €	153 €
<i>Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement</i>	2022 41,5 %	(2023) (48%)
<i>Epargne brute</i>	20,1%	20,4 %
<i>Epargne nette</i>	12 %	12,9%
<i>Capacité d'endettement</i>	3,1 ans	3,9 ans

Source DGCL 2020

9. Le personnel

Les effectifs 2022

Catégorie A: 3 Catégorie B: 6 Catégorie C: 28 **Total : 37 personnes titulaires**

	Grade	Echelon	Date de la délibération	Catégorie
9	I. Filière administrative			
1	attaché principal	4	28/08/2019	A
2	rédacteur	4	15/10/2022	B
3	adjoint administratif principal 1ère classe	8	11/10/2017	C
4	adjoint administratif principal 2ème classe	9	11/10/2017	C
5	adjoint administratif principal 1ère classe	7	19/10/2021	C
6	adjoint administratif principal 2ème classe	10	11/10/2017	C
7	adjoint administratif principal 2ème classe	3	17/04/2019	C
8	Rédacteur principal 2ème classe	3	17/04/2019	B
9	Rédacteur principal 2ème classe (contractuel)	3	26/08/2021	B
11	II. Filière technique			
	ENTRETIEN DES LOCAUX			
1	adjoint technique	6		C
2	adjoint technique	6	01/01/2022	C
3	adjoint technique principal 2ème classe	9	11/10/2017	C
4	adjoint technique principal 2ème classe	9	11/10/2017	C
6	adjoint technique principal 2ème classe	9	11/10/2017	C
	CRECHE			
8	adjoint technique principal de 2ème classe	8	?	C
9	adjoint technique	9	?	C
	RESTAURANT SCOLAIRE +			
10	adjoint technique principal 2ème classe	8	15/10/2020	C
1	III. Filière Culturelle			
1	adjoint du patrimoine	7	26/06/2019	C
9	V. Filière médico sociale			
	CRECHE			
1	puéricultrice hors classe	6	11/10/2017	A
2	éducateur de jeunes enfants 2è classe	4	01/02/2019	A
3	auxiliaire de puériculture principale 1ère classe	4	11/10/2017	B
4	auxiliaire de puériculture principale 1ère classe	4	17/04/2019	B
	ECOLE			
6	agent terr. spécialisé écoles mat. principal de 1ère classe	7	11/10/2017	C
7	agent terr. spécialisé écoles mat. principal de 1ère classe	4	17/04/2019	C
8	agent terr. spécialisé écoles mat. principal de 1ère classe	6	17/04/2019	C
9	agent terr. spécialisé écoles mat. Principal de 2ème classe	7	?	C

2	VII. Filière police			
1	<i>brigadier chef principal (titulaire détaché)</i>	8	18/01/2007	C
2	<i>chef de service de la police municipale ou chef de service de la police municipale 2ème classe</i>	11	09/12/2021	B
7	VIII. Filière animation			
1	<i>adjoint d'animation principal de 1ère classe</i>	4	17/04/2019	C
2	<i>adjoint d'animation principal de 2ème classe</i>	9	11/10/2017	C
3	<i>adjoint d'animation</i>	10	01/01/2017	C
4	<i>adjoint d'animation NON POURVU</i>		18/09/2019	C
5	<i>adjoint d'animation(stagiaire)</i>	2	18/09/2019	C
6	<i>adjoint d'animation(stagiaire)</i>	7	18/09/2019	C
7	<i>adjoint d'animation NON POURVU</i>		19/10/2021	C

En complément vacataires et contractuels selon les périodes plus ou moins 20 collaborateurs

Vue générale du budget 2023

Commune de SAINT MARTIN LA PLAINE

2023

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES		
c011	charges à caractère général	873 550,00	70	Produits des services du domaine et ven	320 550,00
C 012	charges de personnel	1 554 200,00			
L 014	Atténuations de produits	200,00	73	Impôts et taxes	2 451 600,00
			74	Dotations et participations	715 150,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	43 500,00			
65	Autres charges de gestion courante	605 950,00	75	Autres produits de gestion courante	73 000,00
66	Charges financières	80 000,00	L 013	Atténuations de charges	30 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			
6817	Dotations aux provisions pour dépréciations	500,00	76	Produits financiers	
			77	produits exceptionnels	150,00
L 022	S.F. - Dépenses imprévues	22 935,54			
L 002	Résultats S.F. reportés		L 002	Résultats S.F. reportés	245 885,54
Total dépenses réelles		3 181 835,54	Total recettes réelles		3 836 335,54
DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE		
L 023	Virement à la S.I.	500 000,00			
O42	Op. ordre transfert entre sections	160 000,00	O42	Op. ordre transfert entre sections	5 500,00
O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.		O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.	
Total dépenses d'ordre		660 000,00	Total recettes d'ordre		5 500,00
Total des dépenses réelles et d'ordre		3 841 835,54	Total des recettes réelles et d'ordre		3 841 835,54

INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES		
1641	emprunt court	180 000,00	10222	F.C. T.V.A.	25 000,00
1641	Emprunts en euro	0,00	10223	TA	50 000,00
16878	Autres dettes	0,00			
10226		0,00	1068	Excédents fonctionnement capitalisés	442 572,05
165	dépôt et cautionnement	0,00	13	Subventions	545 900,00
20	Immobilisations incorporelles				
2041	Subvention d'équipement aux organismes	3 340,00	24	produits de cession	1 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 956 390,00			
23	Immobilisations en cours		1641	Emprunts en euro	
27	autre immobilisation financière	0,00	1641	emprunt court terme	0,00
L 020	S.I. - Dépenses imprévues	21 814,10			
Total dépenses réelles		2 161 544,10	Total recettes réelles		1 064 472,05
DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE		
*040			O21	Virement de la S.F.	500 000,00
O40	Op. ordre transfert entre sections	5 500,00	O24		
41	Op. ordre patrimoniales		O40	Op. ordre transfert entre sections	160 000,00
			O41	Op. ordre patrimoniales	0,00
Total dépenses d'ordre		5 500,00	Total recettes d'ordre		660 000,00
Total dépenses réelles et d'ordre		2 167 044,10	Total recettes réelles et d'ordre		1 724 472,05
L 001	Solde S.I. reporté	0,00	L 001	Solde S.I. reporté	550 452,05
	Restes à réaliser N-1	163 050,00		Restes à réaliser N-1	55 170,00
Total dépenses d'investissement cumulées		2 330 094,10	Total recettes d'investissement cumulées		2 330 094,10
TOTAL GÉNÉRAL		6 171 929,64	TOTAL GÉNÉRAL		6 171 929,64



(CM 2020 /2026)